

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 2 mars 2009.

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 2^{ème} jour du mois de mars 2009, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Marjolaine Gilbert et Martine Giroux, messieurs les conseillers Denis Hélie, Serge Leblanc et Jean-G. Lefrançois. La greffière-trésorière et le directeur général sont également présents. Messieurs les conseillers Serge Leblanc et Bernard Fournier sont absents.

Après un court moment de silence monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 2 février 2009.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2009.
5. Période de questions :
 - 5.1 Membres du Conseil.
 - 5.2 Public.

ADMINISTRATION

6. Adoption du règlement modification du règlement 2006-824 (régie interne des séances du Conseil).
7. Échelle salariale brigadiers.
8. Embauche journalier spécialisé.
9. Règlement sur les systèmes d'alarme incendie - Avis de motion.
10. Souper bénéfice Club optimiste Côte-de-Beaupré.
11. Autorisation de signatures – Convention réseaux de distribution.

TRAVAUX PUBLICS

12. Acceptation soumissions :
 - 12.1 Tonte
 - 12.2 Fauchage
 - 12.3 Nettoyage puisards de rues
 - 11.4 Nettoyage de rues
13. Adoption du règlement modification de l'article 4 du règlement 2006-833 (tarification raccordement au réseau d'aqueduc et d'égouts)

LOISIRS :

14. Engagement coordonnatrice terrain de jeux – été 2009.
15. Échelle salariale – employés loisirs.
16. Mur d'escalade.
17. Piste de ski de fonds.
18. Aide financière pour la Fête Nationale du Québec 2009
19. Programme d'accompagnement en loisir.

URBANISME :

- 20. Permis d'agrandissement, 242, rue du Bataillon.
- 21. Autorisation de signatures – Gestion immobilière Amyra Inc.

SÉCURITÉ INCENDIE :

- 22. Règlement ayant pour objet de modifier le règlement 91-491 (tarification incendie).
- 23. Comité de négociations – Sécurité incendie

DIVERS

- 24. Période de questions :
 - 24.1 Membres du conseil
 - 24.2. Public
- 25. Levée/ajournement.

Résolution # 2009-28 «Adoption de l'ordre du jour»

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé et modifié par la greffière-trésorière.

Résolution # 2009-29 «Adoption du procès-verbal»

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'adopter le procès-verbal du 2 février 2009, tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Résolution # 2009-30 «Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2009»

Il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de février 2009, telles que présentées au Conseil. La greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Avenir des églises
Prolongement chemin des Mas
P.P.P.

DE LA PART DE L'ASSISTANCE :

Carte de crédit.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-878

Modification du règlement 2006-824 (régie interne des séances du Conseil) spécialement l'article 26.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'article 26 du règlement 2006-824 (régie interne des séances du Conseil);

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu de modifier l'article 26 comme suit :

ARTICLE 1 : Le deuxième paragraphe de l'article 26 est modifié pour se lire dorénavant comme suit :

«Une période d'une durée maximale de trente (30) minutes se tient avant l'item «ajournement ou levée de la séance». Lors d'un ajournement, une période d'une durée maximale de trente (30) minutes maximale se tient avant l'item «ajournement ou levée de la séance».

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à loi.

Résolution 2009-31 «Adoption du règlement 2009-878»

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu d'adopter le règlement 2009-878 modifiant le règlement 2006-824 (régie interne des séances du Conseil) spécialement l'article 26.

Résolution # 2009-32 «Échelle salariale brigadiers»

Considérant la recommandation du directeur général concernant l'échelle salariale des brigadiers;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'adopter la politique salariale des brigadiers, tel que présenté par le directeur général, le tout étant rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

Résolution # 2009-33 «Embauche journalier spécialisé»

Considérant l'offre d'emploi pour l'embauche d'un journalier spécialisé;

Considérant le résultat de l'affichage interne;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu de procéder à l'embauche de M. René Morel au poste de journalier spécialisé permanent pour le service des Travaux public.

Résolution # 2009-34 «Avis de motion»

Monsieur le conseiller Denis Hélie donne avis de motion qu'à une prochaine séance il proposera un règlement sur les systèmes d'alarme incendie.

Résolution # 2009-35 «Souper bénéfice Club optimiste Côte-de-Beaupré»

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'autoriser l'achat de 6 cartes pour le souper bénéfice du Club optimiste Côte-de-Beaupré qui se tiendra le 14 mars 2009.

Résolution # 2009-36 «Autorisation de signatures – Convention réseaux de distribution»

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention de réseaux de distribution;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu d'autoriser monsieur le maire Yves Germain et madame Sophie Antaya greffière-trésorière à signer la présente convention de réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes.

Résolution # 2009-37 «Acceptation soumission «tonte»

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'entretien des espaces verts «Tonte»;

Considérant que deux soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'accepter la soumission de Fertilisation Orléans Inc., pour l'entretien des espaces verts (tonte), pour une période de trois (3) ans comme suit :

2009 : 14 916,70\$ (taxes en sus)
2010 : 14 916,70\$ (taxes en sus)
2011 : 14 916,70\$ (taxes en sus)

le tout tel que soumis en date du 19 février 2009.

Résolution # 2009-38 «Acceptation soumission fauchage»

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'entretien des espaces verts «Fauchage»;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'accepter la soumission de Fertilisation Orléans Inc., pour l'entretien des espaces verts (fauchage), pour une période de trois (3) ans comme suit :

Partie «A»

2009 : 6 192,45\$ (taxes en sus)
2010 : 6 192,45\$ (taxes en sus)
2011 : 6 192,45\$ (taxes en sus)

Partie «B» (boul. Ste-Anne)

2009 : 2 439\$ (taxes en sus)
2010 : 2 439\$ (taxes en sus)
2011 : 2 439\$ (taxes en sus)

le tout tel que soumis en date du 19 février 2009.

Résolution # 2009-39 «Acceptation soumission nettoyage puisards de rue»

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le nettoyage des puisards de rue;

Considérant que deux soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu d'accepter la soumission de Sani-Orléans Inc., pour le nettoyage des puisards de rue pour une période de trois (3) ans comme suit :

2009 : 7,92\$ x 800 = 6 336\$ (taxes en sus)
2010 : 8,32\$ x 800 = 6 656\$ (taxes en sus)
2011 : 8,74\$ x 800 = 6 992\$ (taxes en sus)

le tout tel que soumis en date du 19 février 2009.

Résolution # 2009-40 «Acceptation soumission nettoyage de rues»

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le nettoyage de rues;

Considérant que deux soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'accepter la soumission de Charles Trudel Inc., pour le nettoyage des rues pour une période de trois (3) ans comme suit :

2009	2010	2011
82\$ Arrosoir 102\$ Balai Vacuum 102\$ Balai mécanique	88\$ Arrosoir 110\$ Balai Vacuum 110\$ Balai mécanique	98\$ Arrosoir 130\$ Balai Vacuum 130\$ Balai mécanique

le tout tel que soumis en date du 20 février 2009.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-879

Modification de l'article 4 (tarification raccordement au réseau d'aqueduc et d'égouts) du règlement 2006-833 (tarification différents services municipaux)

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'article 4 du règlement 2006-833 (tarification différent services municipaux);

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu de modifier l'article 4 (tarification raccordement au réseau d'aqueduc et d'égouts) ;

ARTICLE 1 : L'article 4 du règlement 2006-833 (tarification différents services municipaux) est modifié pour se lire dorénavant comme suit :

- Pour le raccordement au réseau d'aqueduc et d'égouts pour une nouvelle entrée, le coût s'établit à 3 000\$ résidentielle et au coût réel au niveau commercial.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2009-41 «Adoption du règlement 2009-879»

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'adopter le règlement # 2009-879 modification de l'article 4 du règlement 2006-833 (tarification raccordement au réseau d'aqueduc et d'égouts).

Résolution # 2009-42 «Engagement coordonnatrice terrain de jeux – été 2009»

Considérant que le service des Loisirs et de la Culture a besoin d'un coordonnateur pour le terrain de jeux;

Considérant la recommandation de la Coordonnatrice des loisirs;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu de procéder à l'engagement de Mme Geneviève Duguay au poste de coordonnatrice du terrain de jeux – été 2009 pour une durée de 600 heures du 3 mars 2009 au 21 août 2009 au salaire proposé dans la politique salariale en vigueur.

Résolution # 2009-43 «Échelle salariale- employés loisirs»

Considérant la recommandation du directeur général concernant l'échelle salariale des employés du service des Loisirs et de la Culture;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'adopter la politique salariale des employés du service des Loisirs et de la Culture, tel que présenté par le directeur général le tout étant rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

Résolution # 2009-44 «Mur d'escalade»

Considérant l'offre de services en installation et structure artificielle d'escalade reçue de Globe Escalade Inc;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu de procéder à l'installation d'une structure artificielle d'escalade au Centre sportif pour une somme n'excédant pas 16 600\$. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

Résolution # 2009-45 «Piste de ski de fonds»

Considérant la demande du Club de golf Royal Québec pour l'entretien des pistes de ski de fonds;

Considérant que la Municipalité verse 1000\$ par année pour l'entretien des pistes de ski de fonds;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu de verser à l'avance un montant de 3 000\$ pour couvrir les trois prochaines années.

Résolution # 2009-46 «Demande d'assistance financière pour la Fête Nationale du Québec 2009»

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu d'autoriser monsieur Claude Martin, directeur des Loisirs et de la Culture à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2009.

Résolution # 2009-47 «Programme d'accompagnement en loisir»

Considérant la présentation par le service des Loisirs et de la Culture du programme d'accompagnement en loisir;

Considérant que le Conseil est en accord sur la pertinence de ce programme;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'autoriser le service des Loisirs et de la Culture de la Municipalité à présenter une demande d'aide financière auprès de l'A.Q.L.P.H, pour le programme d'accompagnement en loisir (2009-2010) pour les personnes ayant des incapacités.

Résolution # 2009-48 «Permis d'agrandissement 242 rue du Bataillon»

Considérant la demande de permis pour l'agrandissement de la propriété située au 242, rue du Bataillon;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu d'accepter la demande de permis d'agrandissement de la propriété située au 242, rue du Bataillon, tel que présenté.

Résolution # 2009-49 «Signature entente Le Manoir du Grand Duc phase III»

Considérant que Gestion immobilière Amyra Inc., a présenté un plan de développement sur le lot 212-22;

Considérant qu'une entente est nécessaire en vertu du règlement 2004-769 afin de débiter les travaux de construction;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'accepter l'entente entre Gestion Immobilière Amyra Inc., et la municipalité de Boischatel telle que rédigée jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus d'autoriser le maire et la greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Boischatel tous les documents nécessaires à la conclusion de cette entente.

Résolution # 2009-50 «Ayant pour objet d'établir une tarification pour l'utilisation des équipements et du Service de sécurité incendie - (avis de motion).

Monsieur le conseiller Denis Hélie donne avis de motion qu'à une prochaine séance il proposera un règlement ayant pour objet d'établir une tarification pour l'utilisation des équipements et du Service de sécurité incendie.

Résolution # 2009-51 «Comité de négociations – Sécurité incendie»

Considérant que la convention collective de travail entre la municipalité de Boischatel et le Syndicat des pompiers de la Côte (CSN) est terminée depuis le 31 décembre 2008;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu de nommer sur le Comité de négociations les personnes suivantes :

M. Yves Germain, maire
M. Jean-G. Lefrançois, conseiller
M. Denis Hélie, conseiller
M. Carl Michaud, directeur général

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Arrêt intersection rue de la Fabrique et rue du Régiment.

De la part de l'assistance :

Entente Gestion immobilière Amyra.
Harmonisation journée des ordures.

Résolution # 2009-52 «Levée»

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu que la présente réunion soit levée à 21 h 20.

Assistance : 1 personne

Yves Germain
Maire

Sophie Antaya
Greffière-trésorière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 16 mars 2009.

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 16^{ème} jour du mois de mars 2009, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, madame la conseillère Martine Giroux, messieurs les conseillers Denis Hélie et Jean-G. Lefrançois. La greffière-trésorière et le directeur général sont également présents. Messieurs les conseillers Serge Leblanc et Bernard Fournier sont absents ainsi que madame la conseillère Marjolaine Gilbert.

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.
2. Adoption du règlement ayant pour objet d'établir une tarification pour l'utilisation des équipements et du service de la Sécurité incendie.
3. Période de questions.
4. Levée de l'assemblée.

Résolution # 2009-53 «Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout»

Considérant la présentation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, par la firme Roche Limitée;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'approuver le plan d'intervention préparé par la firme Roche Ltée concernant le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout pour les cinq (5) prochaines années, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

L'item 2 (Adoption du règlement ayant pour objet d'établir une tarification pour l'utilisation des équipements et du service de la Sécurité incendie) est reporté à une prochaine séance.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Aucune intervention.

Résolution # 2009-54 «Levée de l'assemblée»

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu que la présente assemblée soit levée à 20h08.

Assistance : 0

Yves Germain
Maire

Sophie Antaya
Greffière-trésorière

